

# PRODUCTIONS HORTICOLES

**ÉCOPHYTO**  
RÉDUIRE ET AMÉLIORER  
L'UTILISATION DES PHYTOS

Bulletin  
de santé  
du végétal  
ÉCOPHYTO

**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
PROVENCE-ALPES CÔTE D'AZUR

Ministère de l'Agriculture  
de l'Agroalimentaire  
et de la Forêt

Bulletin élaboré sur la base des observations réalisées dans le cadre  
du réseau Provence Alpes Côte d'Azur

Bulletin également disponible sur le site : <http://www.draaf.paca.agriculture.gouv.fr>

**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
ALPES-MARITIMES

**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
VAR

FREDON  
paca

**ASTREDHOR**  
MÉDITERRANÉE  
Scradh

N°143 - 11 décembre 2017

## ALERTE ORANGE BOTRYTIS



Fleurs coupées



Plantes en pot

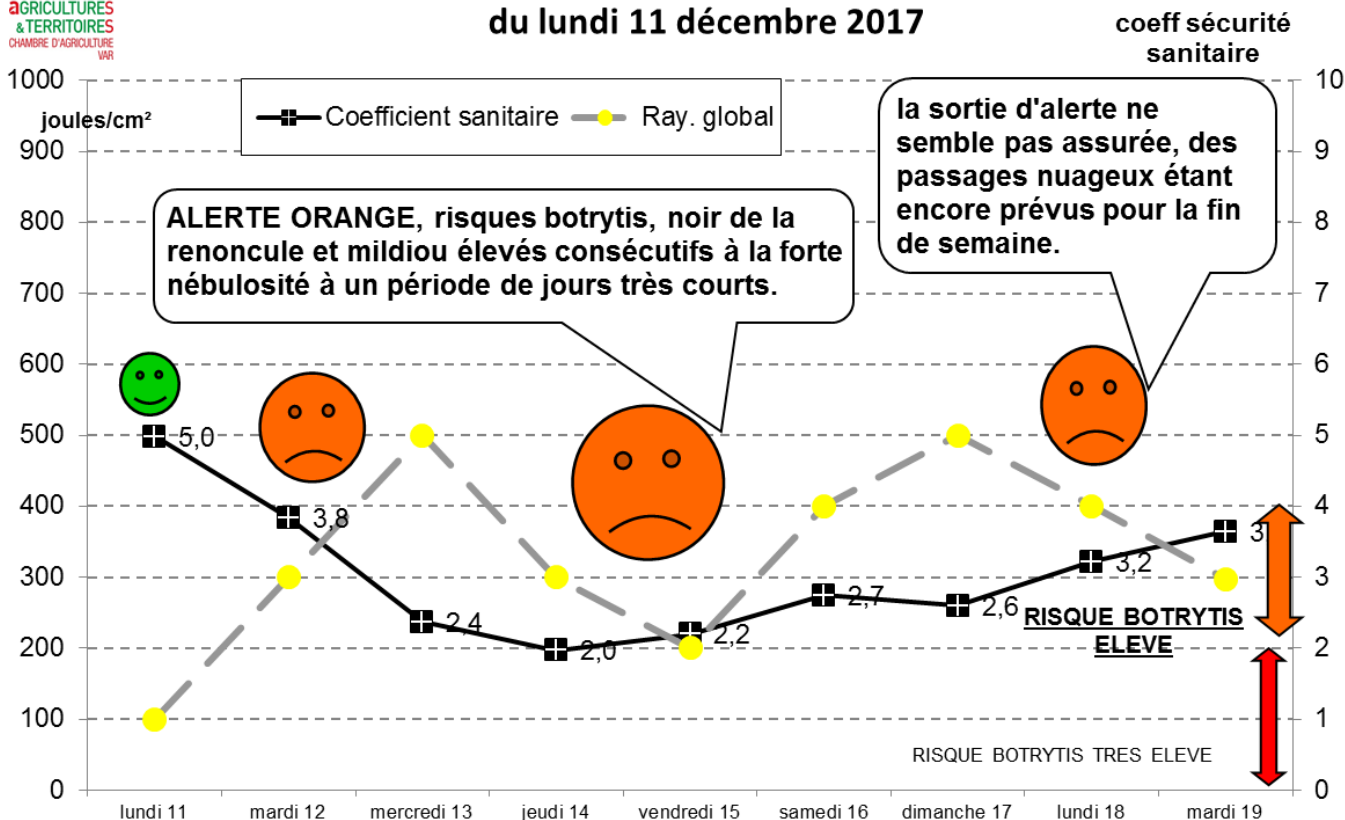
Après une longue période de sécheresse, le risque botrytis redevient important dans le Var et les Alpes-Maritimes pour les jours à venir. L'alerte signalée ici débute le mardi 12 et est susceptible de durer au-delà de la semaine. Si nécessaire un nouveau bulletin sera émis semaine prochaine.

Cette alerte est étendue à d'autres problématiques phytosanitaires comme le mildiou avec risque accentué dans les abris peu étanches, peu chauffés et de faibles volumes.

Le contrôle de l'hygrométrie sous abris par l'aération passive, voire dynamique, et par la restriction de l'arrosage notamment limite le développement de ces maladies fongiques.

**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
VAR




### PREVISION Bassin Hyérois et collines niçoises du lundi 11 décembre 2017



DIRECTEUR DE PUBLICATION  
Monsieur André PINATEL  
Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Provence Alpes Côte d'Azur  
Maison des Agriculteurs - 22, Avenue Henri Pontier  
13626 - AIX EN PROVENCE CEDEX 1  
contact@paca.chambagri.fr  
tel : 04 42 17 15 00

Référents filières et Rédacteurs de ce Bulletin  
Tatiana DENEGRI – tatiana.denegri@astredhor.fr  
SCRADH – tel : 04 94 12 34 24  
Solène HENRY – shenry@alpes-maritimes.chambagri.fr  
Chambre d'Agriculture des Alpes Maritimes – tel : 04 97 25 76 52  
Anne ROBERTI / Lucile ARNAUD – bsvprodhorti.fredonpaca@orange.fr  
FREDON Paca – tel : 04 94 35 22 84

**Rappels** : les contraintes climatiques sont définies par trois situations :

-  Période rouge : sécurité sanitaire inférieure ou égale à 2, risque de manifestation du Botrytis très élevé, les végétaux sont réceptifs et les conditions climatiques sont très favorables.
-  Période orange : sécurité sanitaire entre 2 et 4, risque de manifestation du Botrytis élevé.
-  Période verte : sécurité sanitaire au-dessus de 4, risque de manifestation du Botrytis faible

LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN SONT REALISEES PAR DE NOMBREUX PARTENAIRES : CONSEILLERS, HORTICULTEURS... **Si vous souhaitez DEVENIR OBSERVATEUR**, CONTACTEZ-NOUS :

TATIANA DENEGRI : 04 94 12 34 24

SOLENE HENRY : 04 97 25 76 52

Anne Roberti, Lucile Arnaud : 04 94 35 22 84

**LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN ONT ETE REALISEES PAR LES PARTENAIRES SUIVANTS :**

CHAMBRES D'AGRICULTURE DES ALPES-MARITIMES ET DU VAR, SRAL PACA, LE CREAT, LE SCRADH, JARDICA COOP DE LA CRAU, RACINE SAP – DUBOURDEAUX, PHILA FLOR, BIOBEST, KOPPERT, SICA MARCHE AUX FLEURS D'HYERES, COOPERATIVE TERRES D'AZUR, PLANTS ET SERVICES ET LA FREDON PACA

**COMITE DE REDACTION DE CE BULLETIN :**

Marc HOFMANN, Anne ROBERTI, Lucile ARNAUD, Tatiana DENEGRI, Solène HENRY

N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.

*Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.*